



Solidarité territoriale: autonomie régionale ou gouvernement régional égoïste ?

35e Session du Congrès, Strasbourg, 6-8 novembre 2018

Jean-Pierre GRIN, Rapporteur général de l'Assemblée
parlementaire du Conseil de l'Europe sur les pouvoirs locaux et
régionaux

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi d'avoir cette opportunité de m'adresser à vous au nom de la l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, en tant que le nouveau Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux.

En effet, la question de la solidarité territoriale est souvent au cœur de nos débats parlementaires. J'aimerais mentionner quelques exemples.

Déjà en 2003 l'Assemblée a adopté une résolution sur les « Expériences positives des régions autonomes comme source d'inspiration dans la résolution des conflits en Europe ». En vue d'assurer la pérennité de l'autonomie, le rapport préconisait le

respect d'un certain nombre de paramètres fondamentaux. Cela inclut : l'établissement d'un cadre juridique portant sur le statut d'autonomie ; une répartition claire des pouvoirs ; et l'instauration d'organes législatifs et exécutifs élus démocratiquement à l'échelle de la région autonome.

En 2007, l'Assemblée a adopté une recommandation sur la « Régionalisation en Europe ». Dans cette recommandation, l'Assemblée suggère aux Etats membres d'améliorer le système régional, d'utiliser cette voie pour résoudre les tensions et des conflits, de corriger la situation de marginalisation dont souffrent de grandes régions au sein des institutions européennes, et de vaincre ainsi leur sentiment actuel de frustration.

Plus récemment, lors de la session d'octobre de l'Assemblée parlementaire, nous avons débattu du rapport de M. Luis Leite Ramos sur le rôle des Parlements nationaux pour assurer le succès des processus de décentralisation, avec la participation de votre Présidente sortante, Mme Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM. Les conclusions ont été les suivantes :

- La décentralisation rapproche la prise de décision des citoyens, elle favorise le maintien de la qualité des services publics et renforce l'obligation de rendre des comptes.
- La réussite de la décentralisation dépend dans une large mesure de ses modalités de mise en œuvre.

- Les parlements sont élus pour représenter la volonté du peuple et doivent être des acteurs clés dans ces processus.

Je viens d'un pays, la Suisse où la décentralisation par un système fédéraliste est très présente, nos autorités travaillent sur les 3 échelons que sont le pays, les cantons et les communes. Chaque échelon à sa propre autonomie, mais doit respecter le cadre donné par l'échelon supérieur. Ce processus démocratique permet à la Suisse de faire cohabiter, 4 langues nationales ainsi que le respect des différentes cultures régionales.

Bien évidemment, la solidarité territoriale est un sujet complexe. Ni les exemples de bonnes pratiques, ni recommandations de l'Assemblée parlementaire ne répondent pas à tous les défis et ne résolvent pas tous les dilemmes, qui sont spécifique à chaque pays. Cependant, nous sommes convaincus qu'un certain nombre de principes restent d'actualité. Notamment, l'existence des règles pratiques claires et justes, s'appliquant à tout le monde, est essentielle. Le débat et la prise de décisions démocratiques – par le biais des parlements - sont également indispensables.

Par ailleurs, je suis convaincu que la solidarité territoriale c'est une question de la sécurité démocratique. Dans le monde d'aujourd'hui il n'est pas possible d'assurer la prospérité de certaines régions au détriment des autres. Nous avons bien vu que les gens se

déplacent – non seulement entre les pays, mais aussi entre les communautés et les régions - pour échapper à la pauvreté, à l'insécurité ou aux conflits armés. C'est dans notre intérêt commun de partager notre richesse. Faute de quoi, nous allons être amenées à partager la misère des autres. Ayons de l'imagination, le sens de l'anticipation et tout simplement, du bon sens pour assurer la paix et le bien-être des générations à venir.

Alors que nous célébrons le 30^{ème} anniversaire de la chartre européenne de l'autonomie locale, le moment semble venu de faire le bilan des progrès obtenus en ce domaine et des défis actuels, afin de donner un nouvel élan à la décentralisation, cela pour rapprocher la démocratie des citoyens, d'améliorer le bien-être de tous et de renforcer la sécurité démocratique dans les Etats membre du Conseil de l'Europe.

Pour conclure, la solidarité territoriale est une question difficile et controversée. Une action concertée du Congrès et de l'Assemblée parlementaire sur ce sujet est nécessaire. Pour ma part, c'est un honneur et un plaisir d'avoir le mandat de l'Assemblée pour soutenir la coopération entre les deux organes du Conseil de l'Europe.

Les défis sont grands. Joignons nos forces pour les affronter.

Je vous remercie.